



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 20 MAI 2021 A 19H45

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi 20 mai à 19h45, le conseil municipal, légalement convoqué le 17 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes « La Marette » sous la présidence de Monsieur Pascal MAINGUY, Maire.

Etaient présents : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents : MM. PODGORSKI (Pouvoir C. GLEIZES), WECKSTEIN (Pouvoir C. ANDRIEUX)

Marie-M. MAGNAUDEIX est élue à l'unanimité comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/04/2021

Sans observation particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

SIVOS – DÉSENGAGEMENT DE LA COMMUNE - DL 29/2021

A la lecture des conclusions du compte-rendu du groupe de travail chargé d'étudier le fonctionnement du SIVOS et à la lumière des incidents récents et récurrents sur une année scolaire 2020/2021 compliquée, M. le Maire propose le désengagement de la commune de Pressagny-l'Orgueilleux du SIVOS des Iles de la Seine en demandant de conserver la répartition des élèves et la garderie tout en offrant la possibilité aux enfants de se restaurer sur place.

Le conseil municipal émet à un avis favorable à l'unanimité et autorise M. le Maire à transmettre la proposition.

A l'issue du vote, Mme Le Lan-Le Luyer quitte la séance et donne pouvoir à M. Mainguy.

ACQUISITION DU TERRAIN N° 1 – DL 30/2021

Suite à l'autorisation donnée à M. le Maire pour effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération d'acquisition d'un terrain par la commune à hauteur de 50 000 € (DL 27/2021), ce dernier fait le point des démarches entreprises.

Le propriétaire du terrain (indivision Benard) a matérialisé par écrit son intention de vendre à la commune pour un montant de 50 000 € les lots 25 et 26 d'une superficie totale de 1 960 m² dont 900 m² constructibles, le reste pouvant faire l'objet d'une requalification lors de l'examen du prochain Plan Local d'Urbanisme de la commune.



Mairie de Pressagny l'Orgueilleux

Cette acquisition, sur fonds propres de la commune, va permettre de réaliser de façon rapide deux constructions mitoyennes type F3 à des fins de location.

Le conseil donne à l'unanimité à M. le Maire l'autorisation de :

- Acquérir le terrain lots 25 et 26 pour 50 000 €
- Consulter les organismes de délégation de maîtrise d'ouvrage
- Contacter les organismes de prêt afin de financer la construction.
- Signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

VALIDATION D'ACQUISITION DU TERRAIN N° 2 – DL 31/2021

Après négociation, le propriétaire, M. Jean-Marie Petit, a fait parvenir une proposition de vente à la commune pour le lot 205 - Les Champs Robert, d'une superficie de 7 691 m², au prix de 28 €/m². Cette acquisition par la commune a pour but de réaliser un lotissement de qualité réunissant 8 à 10 maisons individuelles.

Il est possible de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Normandie qui apporte aux communes une ingénierie foncière ainsi qu'une aide à la définition du projet par son rôle de conseil permettant de différer le recours aux finances communales jusqu'à un délai de cinq ans, le temps de réaliser les études, les recherches, la réalisation et la conception.

L'Etablissement Public Foncier de Normandie n'étant ni aménageur, ni constructeur, le recours au groupe EAD et Normandie Axe Seine, dont la commune est actionnaire, permet d'assurer la délégation de maîtrise d'ouvrage.

La commune souhaitant pouvoir conserver ses capacités d'autofinancement, le recours à des financements extérieurs sera recherché tant pour l'acquisition foncière que pour la réalisation du projet.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération, à savoir :

- Acquérir le terrain au prix de 28 €/m²
- Solliciter l'EPF de Normandie et signer la convention
- Consulter les organismes dans le cadre de délégation de maîtrise ouvrage
- Rechercher les financements adéquats.

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX SUR PETIT PATRIMOINE - DL 32/2021

La commune envisage la restauration de la cabane du cantonnier, vestige d'un métier aujourd'hui disparu, située route des Andelys à la hauteur des Bouches Manon.



Mairie de Pressagny l'Orgueilleux

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la démarche et autorise M. le Maire à faire les demandes de subventions auprès de tous les organismes possibles et à signer tous les documents s'y rapportant.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE TRAVAUX A LA MAISON POUR TOUS - DL 33/2021

Le montant des devis demandés auprès de trois artisans pour les aménagements intérieurs de la Maison pour Tous se situe entre 10 et 30 k€. L'entreprise retenue a proposé un devis d'environ 16,5 k€. Deux dossiers de demandes de subvention ont été déposés sans retour de décision à ce jour.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour engager les travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- **Guichet numérique**

Le Guichet Numérique est une application gratuite destinée à faciliter les démarches des habitants dans leur vie quotidienne et citoyenne proposée par Seine Normandie Agglomération. Suite à la présentation de M. Eric Desbordes, le 11 mai dernier, M. le Maire indique que la commune a confirmé son inscription à cette application qui pourra être personnalisée selon les besoins de la commune.

- **Subvention Association Isloise Sports Loisirs Culture de Notre Dame de l'Isle**

M. le Maire fait la lecture d'un message transmis par Madame la Présidente de l'Association Isloise Sports Loisirs Culture de Notre-Dame-de-l'Isle regrettant que la commune de Pressagny-l'Orgueilleux n'ait pas donné suite à la demande d'aide financière présentée en 2021 pour aider à la réalisation d'un projet de création et de publication de 2 albums à destination des enfants des deux écoles. Le conseil municipal confirme la décision prise dans sa séance du 25 mars 2021 de ne pas attribuer de subvention. Afin de ne pas pénaliser les enfants de Pressagny, M. le Maire informe financer personnellement, sur ses indemnités de maire, les albums prochainement édités.

- **Elections départementales et régionales**

M. le Maire rappelle l'importance de la présence de chaque conseiller municipal compte tenu des deux bureaux à tenir dans deux locaux séparés.

- **Demande de M. Carzon**

M. le Maire fait part d'une demande formulée par M. Antoine Carzon, jeune habitant de la commune. Ce dernier propose que la cour de l'école puisse être proposée aux enfants en dehors des périodes scolaires afin d'utiliser les circuits vélo et trotinette.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition sous réserve d'une surveillance des parents. La demande sera transmise à l'association Maison pour Tous qui devra le prévoir dans son règlement intérieur.

Après un rapide tour de l'avancement des travaux des commissions, la séance est levée à 23h00.

